

HONORAIRES MAXIMUM APPLICABLES AUX TRANSACTIONS

Applicable depuis le 01/04/2022

Sauf convention expresse différente entre les parties, les honoraires d'agence seront à la charge du vendeur.

Prix de vente des biens	Mandat Simple	Mandat Succès
Jusqu'à 200 000 €	Forfait 10 000 €	Forfait 8 000 €
De 201 000 € à 3 000 000 €	6 % TTC du Prix	5 % TTC du Prix
Supérieur à 3 000 000 €	5 % TTC du Prix	4 % TTC du Prix
Terrains	7 % TTC du Prix	6 % TTC du Prix

VENTE IMMOBILIERE

Hors immobilier d'entreprise ou commerces et droit au bail. Le barème ne concerne pas les ventes en VEFA et VIR. En cas de commercialisation de bien neuf : le barème d'honoraires est établi dans le cadre de chaque programme.

En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

COMMERCES ET LOCAUX PROFESSIONNELS

Prix de vente des biens	Honoraires en % HT	Honoraires en % TTC
Jusqu'à 200 000 €	8 % HT	9,60 TTC
De 201 000 € à 3 000 000 €	6 % HT	7,2 % TTC
Supérieur à 3 000 000 €	5 % HT	6 % TTC

Transaction en immobilier d'entreprise, Bureaux, Commerces, Entrepôts, Locaux d'activité.

CONDITIONS GENERALES

1. XPR SAS et son agent commercial mandataire ne perçoivent aucun fond, titre, effet ou valeur de la part de ses clients à la réservation.
2. Nos tarifs sont rédigés toutes taxes comprises au taux de TVA en vigueur inclus.
3. L'agent commercial mandataire d'XPR SAS n'est pas habilité à rédiger un avant contrat, un compromis de vente. De tels documents engageant les parties peuvent être rédigés par un notaire, un huissier ou un avocat.
4. Nos honoraires sont exprimés en euros TTC et sont dus à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire.
5. Nos honoraires sont directement payés à XPR SAS par le donneur d'ordre ou le Mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur.